

Mon corps m'appartient-il ?

Introduction :

La question « Mon corps m'appartient-il ? » peut sembler redondante. En effet, quand je dis « mon corps », j'utilise un adjectif possessif, et par conséquent j'admets implicitement que le corps dont il est question m'appartient. Mais ce faisant, nous comprenons que nous devons nous interroger sur le corps humain, c'est-à-dire la partie matérielle d'un être humain, et plus particulièrement, c'est de « mon » corps dont il est question, c'est-à-dire du rapport que le sujet pensant (celui qui se pose la question, qui rédige cette dissertation) entretient avec son corps.

Dès lors le problème s'éclaire : posé de cette manière, il signifie que dans la langue, nous distinguons implicitement, en l'homme, deux choses : son corps et lui. Or, qui suis-je, que suis-je si je ne suis pas mon corps, ou « seulement » mon corps ? A qui, ou à quoi, appartiendrait ce corps ? C'est moi, mais qui est moi ? Spontanément, on serait tenté de répondre : la pensée, l'esprit ou encore l'âme. On distinguerait, de cette façon, en un seul être un sujet et un objet (car que signifie « appartenir » sinon être un objet, un bien, une propriété?).

Cette dualité du sujet entraîne immédiatement des enjeux éthiques, bio-éthiques : si mon corps est ma propriété, j'ai le droit d'en user et d'en abuser comme je l'entends. J'aurais ainsi un usage absolument libre de mon corps. Nul autre que moi n'aurait le droit de s'en servir, du moins sans mon consentement préalable. Si cette affirmation semble de prime abord tout à fait acceptable, on peut néanmoins se rendre compte qu'elle peut très vite aboutir à des questions très polémiques. En effet, que penser de l'avortement, de la prostitution, de l'euthanasie ? Répondre à ces questions de société d'un revers de la main par l'affirmation sans appel « C'est mon corps, il m'appartient, je peux en faire tout ce que je veux » paraît un peu rapide...

Nous aborderons donc cette question de deux manières : du point de vue épistémologique, est-il pertinent de distinguer le sujet de son corps ; et du point de vue moral, est-il légitime de considérer son propre corps comme sa propriété ?

I] Si à première vue, il paraît évident que mon corps m'appartient, la relation entre l'esprit et le corps est plus complexe.

1) Les évidences du sens commun : le corps semble être un instrument au service de la volonté.

- le corps permet de recevoir des informations du monde extérieur (sensation)

- puis de réagir en fonction de ces informations. Le corps comme instrument de survie (nutrition, génération), mais aussi comme instrument de communication (je transmets par des signes visibles ou audibles mes pensées invisibles ou inaudibles)

- de plus, le corps est ce qui obéit aux ordres (volonté). Le bras ne « décide » pas de se tendre de lui-même : c'est moi qui lui en donne l'ordre.

- Pierre Maine de Biran, *Essai sur les fondements de la psychologie*, 1812 : par le sentiment de l'effort, je prends conscience d'une dualité entre le moi qui est la cause du mouvement et le corps propre qui est vécu comme une résistance. L'effort est justement une tension entre la volonté et les muscles et les nerfs. Je prends conscience de moi-même dans ce « jeu » entre la volonté et son exécution.

- Il faudrait donc distinguer le corps (instance d'exécution) de l'esprit (instance de décision) ou de la conscience. Point de départ du dualisme.

2) Présentation du dualisme : autonomie du corps et de l'esprit.

- Vie autonome du corps : mon corps n'agit pas toujours en fonction de ma volonté et peut même me trahir ou me faire défaut (réflexes, vieillissement, maladie, etc).
- Vie autonome de l'esprit : pensée, imagination, contemplation, etc. se font sans faire usage du corps.
- Conséquences théologiques : le corps est associé à la partie animale de l'homme, nécessaire à sa survie. Il est le siège des fonctions basses, mais aussi de la corruption et du péché. Conséquence du péché originel : douleur, mort, besoins. Au contraire, l'âme est le don de Dieu, associée aux fonctions nobles. Elle est incorruptible et immortelle. Le corps comme condition nécessaire de l'action, mais aussi comme prison de l'âme : celle-ci aspire au moment où elle sera délivrée du corps.

3) Cependant : il faut nuancer ce dualisme absolu par le fait que l'âme et le corps communiquent entre eux.

- René Descartes se situe dans une perspective dualiste : distinction pensée / étendue. Cette distinction est radicale dès le *Discours de la méthode* (1637) : corps mécanique ≠ âme libre.
- mais « je ne suis pas seulement logé dans mon corps ainsi qu'un pilote en son navire » : la relation entre les deux substances n'est pas une pure subordination de l'une à l'autre. L'âme transmet des ordres au corps (volonté), mais surtout le corps transmet des informations à l'âme (plaisir, douleur, faim, soif). Conséquences dans le *Discours de la méthode* : réhabilitation du corps, d'où l'importance de la médecine, rendre l'homme « maître et possesseur de la nature ».

Transition : l'appartenance du corps à l'âme apparaît comme une appartenance de droit, non de fait. Cela pose la question de leur relation : par quels moyens deux substances distinctes peuvent-elles posséder un langage commun ? Comment l'immatériel et le matériel peuvent-ils communiquer ? De plus, n'y a-t-il pas contradiction à voir dans le corps à la fois un instrument de survie et une prison ? Le corps est-il seulement un mal nécessaire ?

II] L'appartenance du corps au sujet n'est pas un fait, mais un idéal à atteindre. Cependant, faut-il conserver cette distinction ?

1) Visions contemporaines du corps : une reprise du dualisme traditionnel.

- problème de l'alimentation et de la sexualité : reprendre possession de son corps. Hygiénisme : faire du sport, contrôler ce qu'on mange. Spiritualisation (esprit sain dans un corps sain) ou intellectualisation (contrôler son corps, ce qui y entre et ce qui en sort, idéal obsessionnel) du rapport au corps ?
- Aboutit à un affrontement politique : liberté de l'usage de son corps (avortement, prostitution, euthanasie) contre les normes sociales patriarcales, les valeurs traditionnelles, l'influence de l'industrie agro-alimentaire. Mon corps doit n'appartenir qu'à moi.
- transhumanisme : dépasser les limites du corps, voire indépendance de l'esprit. Les limites ne sont plus celles de la société, mais du corps lui-même (maladie, faiblesse, vieillesse, mort).
- ces deux visions ne font que réinterpréter le dualisme : idéal d'une autonomie du sujet, libre-arbitre absolu contre toute espèce d'obstacle (on trouve la cohabitation de ces deux visions chez certains libertariens)

2) Au contraire, ne faudrait-il pas remettre ce dualisme en cause ?

- hypothèse du monisme : le corps et l'esprit ne sont qu'une seule et même chose. Monisme matérialiste des neurosciences : « l'âme », c'est le cerveau et le système nerveux. Peut-être même que le corps pense (cf. documentaire *Le ventre, notre deuxième cerveau* de Cécile Denjean, diffusé sur Arte le 31 janvier 2014)

- monisme de Spinoza : le corps et l'esprit sont deux manières différentes d'aborder la même réalité. Pour Spinoza, il n'y a qu'une seule substance (Dieu ou la Nature ou la Totalité) qui est absolument infinie. La pensée et l'étendue sont deux modes de cette substance. L'âme est « l'idée du corps » c'est-à-dire qu'elle est à la pensée ce que le corps est à l'étendue. Le corps et l'âme sont « parallèles », autrement dit deux manières qu'a l'homme de se concevoir. En aucun cas ils ne sont deux « instances » qui interagissent, encore moins qui se déterminent l'une l'autre.

- Ainsi, quand nous disons « mon corps », nous sommes victime d'une illusion du langage : nous pensons que, parce que nous distinguons grammaticalement le sujet et l'objet, ils sont en eux-mêmes deux choses différentes.

- Nietzsche dénonce ainsi l'illusion grammaticale qui conduit à penser que toute action a pour cause un acteur, un sujet libre, doté de la faculté de volonté. Derrière le « je » ou le « moi », qui n'est qu'une manière de parler, se cache un système de valeurs morales dans lequel le corps est dénigré au profit de l'esprit doté d'un libre-arbitre. Nietzsche a à cœur de débusquer cette interprétation et de la combattre. Pour lui, au contraire, il faut interroger « les entrailles de l'esprit », autrement dit la conscience n'est pas cause, ou instance autonome, mais effet des « pulsions » ou « instincts de vie », autrement dit la conséquence de fonctions physiologiques. Nietzsche ainsi ne se contente pas d'aller dans le sens du monisme : il inverse complètement l'idée qu'on se fait habituellement du rapport entre la volonté et le corps. Loin d'être un instrument au service de la volonté, c'est le corps qui émet une volonté, dont l'esprit n'est qu'une des conséquences parmi beaucoup d'autres.

Transition : le dualisme ne correspond pas à la manière réelle de vivre son corps. Mon corps et moi ne sommes pas deux choses différentes. Quelles conséquences éthiques ?

III] Il ne faudrait pas dire « Mon corps m'appartient » mais « Je suis mon corps ». Quelles sont les conséquences éthiques de cette affirmation ?

1) Dans l'expérience, je ne vis pas mon corps comme un objet.

- mon corps n'est pas un objet du monde (je ne me vois pas moi-même, la main ne se touche pas elle-même).

- il est impossible de distinguer en moi des choses purement corporels de choses purement spirituelles (exemple de l'angoisse, de la sensation d'avoir le ventre noué).

- le destin de mon corps, c'est mon destin (attendre un enfant, être âgé, être malade, etc.)

2) Merleau-Ponty : il faut en revenir à l'expérience du corps-propre, de la chair : le corps est un « être en deux feuillets », à la fois objet et sujet, à la fois ce qui voit et qui touche et ce qui est vu et touché. Loin de pouvoir distinguer un sujet-conscience d'un corps-chose (attitude réflexive), je ne peux comprendre ce que je suis qu'en vivant, c'est-à-dire en comprenant que mon existence est à la fois une pensée et un corps. C'est pourquoi il ne faudrait pas dire « j'ai un corps » mais « je suis mon corps », et même « je suis corps ». Notre existence est ambiguë.

3) L'existentialisme nous amène à rejeter la réduction de notre être à une simple existence corporelle (déterminisme). Je ne peux vouloir être réduit à mon corps (exemple du sexisme ou du racisme). Rejoint la dénonciation de l'aliénation chez Marx : dans la division capitaliste du travail, l'homme est réduit à sa seule force de travail et n'est donc plus considéré que comme un corps. Salarier = calcul d'un ratio entre l'énergie déployée et la reconstitution de cette énergie (nourriture, sommeil, etc). Ainsi dire que mon corps est ma propriété revient à dire que je peux le louer (argument des partisans de la prostitution : louer son sexe ou louer sa force, c'est la même chose).

4) Au contraire, considérer que mon corps ne m'appartient pas, qu'il n'est pas un objet, m'oblige à devoir le respecter et à lutter contre ceux qui voudraient s'en servir. Je suis libre de faire usage de mon corps uniquement dans la mesure où je le respecte, c'est-à-dire je le considère comme partie intégrante de ma personne (Kant). « L'autonomie » ce n'est pas avoir tous les droits, c'est suivre une loi que l'on se fixe à soi-même.

Conclusion

En conclusion, nous avons vu que nous faisons spontanément la distinction entre l'esprit et le corps, ce dernier appartenant au premier comme instrument. Néanmoins, cette distinction pose de nombreux problèmes car elle revient à poser une hiérarchie de valeurs entre l'esprit et le corps, et, s'il elle correspond à la manière de parler et de penser, elle ne correspond pas à la manière de vivre son corps. En réalité, mon corps et moi formons un seul tout indissociable. Les conséquences éthiques sont que je dois à mon corps du respect et que je ne dois pas en user et en abuser comme je l'entends. Je dois en respecter la dignité et l'intégrité. Mais j'ai aussi le droit de rechercher, dans cette limite, la satisfaction de mes désirs. Je ne peux légitimement accepter, par contre, que mon corps soit au service des désirs de l'autre.

Mon corps ne m'appartient donc pas : je suis mon corps. Mais cette affirmation ne doit pas aboutir à une forme de réaction contre la libération du corps (notamment libération sexuelle, avortement) au prétexte de principes moraux rigides. Elle doit aboutir à repenser l'économie et la politique : comment inventer une manière d'être en société qui permette le respect de chacun et l'auto-détermination de son corps, comme de sa volonté ? Et, comme le disait Gilles Châtelet dans *Vivre et penser comme des porcs*, comment passer du « chiffre » au « nombre », c'est-à-dire du corps individuel au corps politique ?